

Les milieux naturels remarquables font l'objet d'un suivi dans le cadre des **Z.N.I.E.F.F. (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)**. Ces zones se définissent par l'identification scientifique de secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique. Certaines Z.N.I.E.F.F. ont été à la base des sites proposés pour intégrer le réseau Natura 2000.

Démarche Natura 2000

Les directives européennes « Habitat » du 21 mai 1992 et « Oiseaux » du 2 avril 1979 ont pour objectif de constituer un réseau de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces dites d'intérêt communautaire en raison de leur rareté et de leur représentativité au niveau européen.

Un habitat : Ce terme décrit des zones naturelles ou semi-naturelles ayant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières, dans lesquelles vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales.

Ce réseau écologique est constitué de sites cohérents, s'intégrant dans une politique de développement durable par une prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Cette politique est considérée comme un levier prioritaire au service de la stratégie française pour la biodiversité et pour le développement durable.

Des documents d'objectifs

Pour chaque site, un document d'objectifs (DOCOB) est le résultat d'une réflexion commune de l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Outil de planification, le DOCOB précise les orientations de gestion, les actions à entreprendre, les modalités de mise en œuvre ainsi que les dispositions financières d'accompagnement.

Quelles actions ?

L'animation et la mise en œuvre des mesures du document d'objectif sont confiées à une structure animatrice. Sur les sites de Puisaye, le Pays de Puisaye-Forterre assure l'animation de trois sites.

L'objectif principal est de maintenir le bon état de conservation des sites et de restaurer si possible certains habitats. En réponse aux enjeux culturels et sociaux ainsi que dans une optique de pérennisation des actions, le réseau Natura 2000 doit favoriser une prise de conscience collective des enjeux de la biodiversité et du développement durable.

Enfin un suivi scientifique des sites est effectué afin de contrôler l'efficacité des actions entreprises et de mutualiser les connaissances acquises.

En France, l'application de ces directives repose sur deux principes :

- **la concertation** des représentants de l'État, des collectivités locales, des usagers et des organismes socioprofessionnels composant le comité de pilotage. Cette notion de concertation est mise en œuvre par une consultation locale dès le processus de désignation des sites, avant toute proposition à la Commission Européenne.
- **la contractualisation** volontaire des actions sans mesure réglementaire.

L'enjeu premier de la biodiversité dans une perspective de développement durable est défini au chapitre 15 de l'action 21 au **sommet de la Planète Terre à Rio** en 1992 en ces termes : « *Les produits et services offerts par notre planète sont fonction de la variété et de la variabilité des gènes, des espèces, des populations et des écosystèmes.*

Les ressources biologiques nous nourrissent, nous vêtent et nous fournissent logement, médicaments, et nourriture spirituelle. La dégradation de la diversité biologique (...) met gravement en péril le développement humain ».

Ce document comporte :

- un état initial du site (milieux naturels et contexte socio-économique),
- les objectifs à atteindre et les priorités,
- les différentes actions, leur répartition géographique, les moyens consacrés.

Dans le Pays de Puisaye-Forterre, cinq sites ont été désignés :

- Les Landes et Gâtines de Puisaye, Site n° FR2601009
- La Vallée du Branlin, Site n° FR2600991
- Étangs oligotrophes à littorales, Site n° FR2601011
- Grottes à chauve-souris (site régional) Site n° FR2600975
- Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse bourgogne Site n° FR2600962

Des mesures adaptées....

...aux milieux...

Les mesures approuvées par le comité de pilotage sont détaillées et ordonnées suivant les différents milieux identifiés lors de l'état des lieux. Les actions proposées tiennent compte des recommandations techniques listées dans des documents de référence, les cahiers d'habitats européens, et sont adaptées aux activités économiques et humaines locales.



...et aux gestionnaires.

La démarche vise à conserver autant que possible des activités humaines sur les sites, garantes d'un entretien des milieux.

Dans ce but, différents outils sont proposés, qui sont adaptés aux différentes attentes des gestionnaires, des utilisateurs ou des propriétaires des milieux.

Contact :

Pays de Puisaye-Forterre
Rue Raymond Ledroit
89 170 Saint-Fargeau
03 86 74 19 19
naturapuisaye@yahoo.fr

Rédaction & Photos : Cédric Foutel
 Nombre d'exemplaires : 2000
 Date : Novembre 2006
 Imprimé sur papier Cyclus
 Réalisation : Arts Graphiques
 Impression : Arts Graphiques



Patrimoine naturel en Puisaye-Forterre

"Lors de l'élaboration de sa Charte de développement, en 1999, le Pays de Puisaye-Forterre a mis en avant la nécessité de préserver sa richesse environnementale. C'est ainsi qu'il s'est doté d'une Charte de l'environnement.

L'animation du réseau Natura 2000 s'intègre parfaitement dans les actions et les préoccupations du Pays. On retrouve, en effet, cette volonté de sensibiliser les habitants et les propriétaires de la Puisaye-Forterre à la diversité du patrimoine naturel de notre territoire et à la nécessité de le conserver tout en maintenant des activités économiques essentielles à son développement.

"C'est ce compromis qui a conduit les actions que nous avons pu réaliser jusqu'à présent et celles que nous engagerons demain."

Alain DROUHIN
Président du Pays de Puisaye-Forterre



Littorelle
Littorella uniflora

Exemple : étang des Blondeaux

Étangs de Puisaye

La Puisaye est parsemée d'étangs qui font partie intégrante de l'identité locale. Créés par l'homme pour la pêche ou l'alimentation en eau du canal de Briare, ils hébergent une flore riche qui représente une forte valeur patrimoniale.

Cette particularité est due à la présence de berges sableuses et à la variation du niveau de l'eau au cours de l'année et qui laissent celles-ci exposées à l'air libre en fin d'été et en automne. Sur ces terres, les littorelles se développent comme pour courir après l'eau qui se retire, accompagnées parfois du flûteau fausse renoncule, de l'élatine à six étamines et de petits carex...

Gâtines et landes

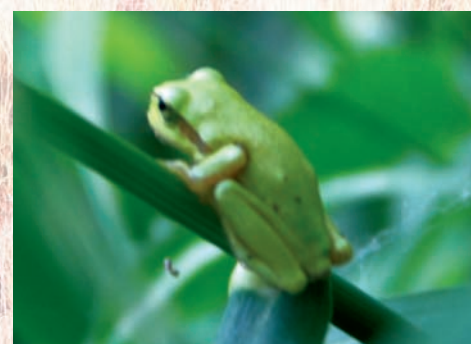
Les terres argileuses de Puisaye offrent une mosaïque de pelouses acides, de landes humides et sèches mélangées au gré des variations du sol.

Étendues de bruyères, de callunes, d'ajoncs et de genêts, ces formations issues de l'activité humaine étaient autrefois couvertes de forêts. La culture de ces terres n'a duré que quelques années pour laisser la place à des systèmes de prairies de fauche, de friches ou de jeunes forêts.

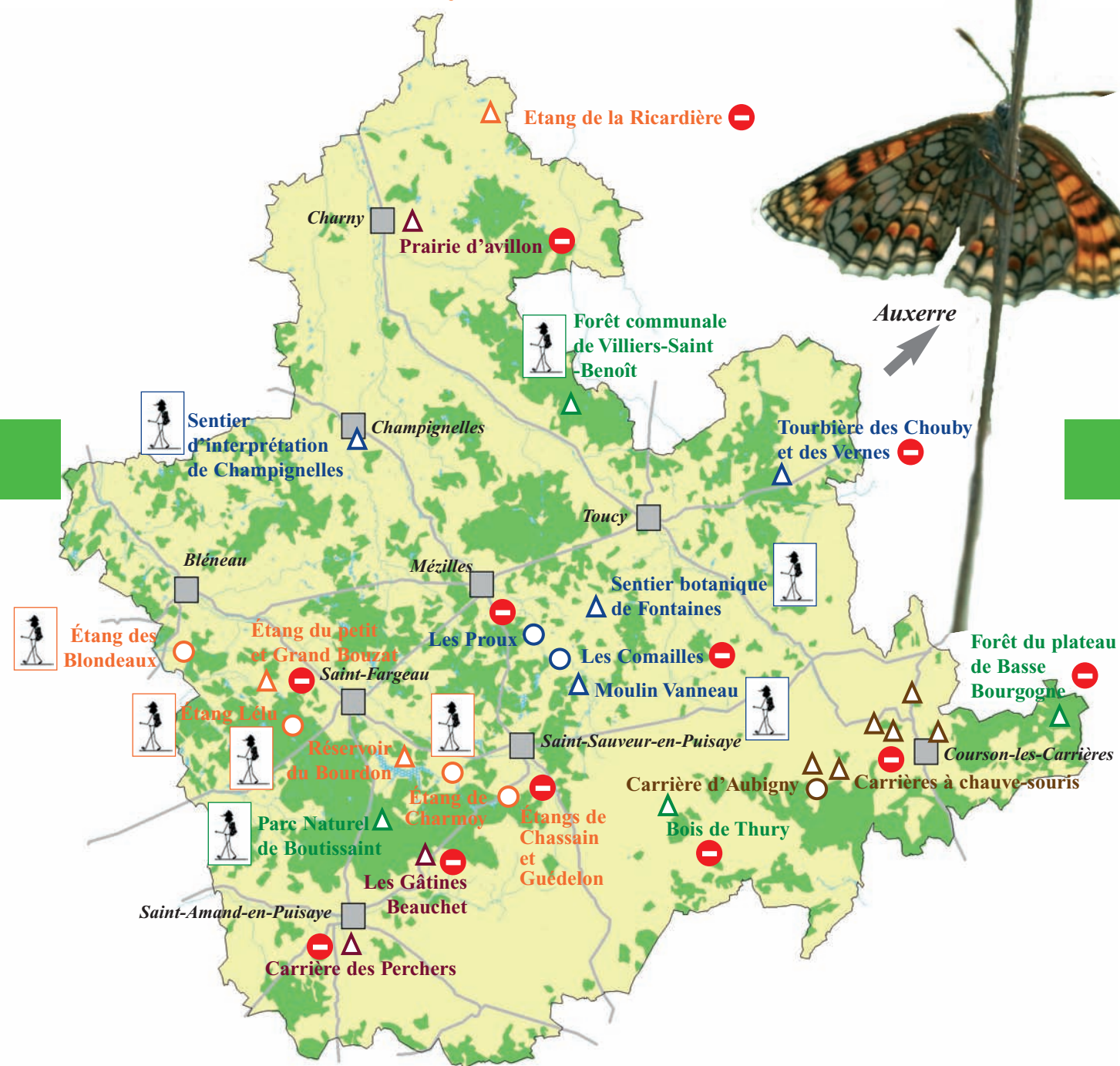
La faible proportion de ressources disponibles dans ces milieux favorise certaines espèces végétales adaptées à ces conditions mais on y trouve aussi des espèces animales particulières comme le pic cendré ou la rainette verte.

Exemple : les gâtines beauchet

Rainette Hylea arborea



Sites Natura 2000 et quelques milieux naturels en Puisaye-Forterre



De la sensibilité des sites

Bords d'étangs, landes, tourbières... De nombreux sites sont sensibles à une fréquentation excessive. Aussi, lors de vos balades, évitez de sortir des sentiers balisés et privilégiez des sites aménagés pour la pratique de vos sports favoris. Dans les carrières souterraines de Forterre, respectez la tranquillité dont ont besoin les chauves-souris pour l'hivernation.

Zones humides et tourbières

Par définition, ces zones humides sont le résultat d'une accumulation de matière organique. En effet dans le sol gorgé d'eau (stagnante ou peu mobile), les résidus des végétaux ne se décomposent presque pas et constituent ainsi une épaisse couche au sol.

Caractérisées par la présence de mousses appelées sphaignes, les tourbières sont couvertes d'un épais tapis spongieux, et parfois d'aulnes (vernes) et de bouleaux.

L'ensemble de ces propriétés leur confère une fonction importante de régulation du cycle de l'eau, liée à leur forte capacité de rétention puis de restitution progressive de l'eau.

Par endroit, on y trouve des populations plus ou moins denses de fougères dont l'osmonde royale, protégée en Bourgogne.

Exemple : les Comailles



Osmonde royale Osmundia regalis

Milieux forestiers

Des forêts sèches sur dalle calcaire aux forêts tourbeuses, le Pays de Puisaye-Forterre présente une diversité intéressante de milieux forestiers. Si la forêt occupe une place importante dans la biodiversité de cette région, elle a joué et joue encore un grand rôle dans son histoire et son développement économique.

En Forterre, par exemple, des massifs forestiers sur des sols secs et ensoleillés s'intègrent dans une mosaïque de milieux (pelouses, landes...) accueillant des espèces animales et végétales méridionales.

Exemple : Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de basse Bourgogne



Orchis singe Orchis simia

Grottes à chauve-souris

Dispersé sur la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et l'Yonne, ce site Natura 2000 rassemble 46 cavités hébergeant 15 espèces de chauves-souris dont le grand rhinolophe, le grand murin ou le vespertilion à oreilles échancrées. Plusieurs de ces cavités se situent en Forterre et sont d'anciennes carrières souterraines liées à l'extraction de la pierre.

Elles accueillent principalement des populations de chauves-souris en hibernation.

Au regard de la protection et la fragilité des espèces de chauves-souris, un des premiers enjeux de conservation est de veiller à la tranquillité de leurs gîtes.

Exemple : site Natura 2000 Grottes à chauve-souris



Grands rhinolophes en hibernation dans une carrière